

**ANNEXE VII  
EFFETS MACROECONOMIQUES DE LA REFORME**

**PIECE JOINTE N°6  
LA CVA DOIT-ELLE TAXER LA VA BRUTE OU LA VA NETTE ?**

**I. QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE ECONOMIQUE : L'ASSIETTE VA BRUTE ENGENDRE DES PERTES D'EFFICACITE PRODUCTIVE.**

Le recours à la VA brute se fonde pour l'essentiel sur des arguments de simplicité. En comptabilité nationale, le PIB agrège des valeurs ajoutées brutes. En droit fiscal, il existe un précédent : le plafonnement de la TP est fonction de la valeur ajoutée brute. Au delà de ces arguments de simplicité, plusieurs types d'arguments économiques plaident plutôt pour un recours à la VA nette.

On sait bien d'un point de vue économique qu'il est préférable de taxer la VA plutôt que le chiffre d'affaires. En taxant les consommations intermédiaires, un impôt sur le chiffres d'affaires se traduira par un taux de taxation effectif des biens et de services variable selon la structure productive en pénalisant les circuits longs (avec recours à des fournisseurs de biens intermédiaires) par rapport à des circuits courts. Il en résulte une perte d'efficacité productive puisqu'une taxe sur la CA distord les choix des entreprises dans leur recherche de minimisation des coûts.

La taxation de la valeur ajoutée brute (y compris les dotations aux amortissements) engendre les mêmes pertes d'efficacité productive puisqu'elle incite les entreprises à renoncer aux investissements qui leur permettent de réduire leurs coûts de production. Elle distord la structure de production des entreprises au même titre qu'une taxation des consommations intermédiaires. La fiche jointe de la DLF illustre la perte de neutralité engendrée par une taxation de la VA brute.

C'est l'argumentation développée par E. Malinvaud en 1998 dans le rapport du CAE, " Les cotisations sociales à la charge des employeurs : une analyse économique ", dans les termes suivants : " Un prélèvement sur la dépréciation du capital doit être considéré simultanément avec la taxation de l'usage des biens intermédiaires. Si cet usage n'est pas directement taxé de telle façon que la fiscalité n'interfère pas avec la recherche de l'efficacité dans la production (problématique de l'efficacité productive), le prélèvement sur la dépréciation apparaît aberrant : il conduit les entreprises à écarter le recours à certains équipements qui autrement auraient été retenus pour réduire la consommation de biens intermédiaires ; il recommande donc des gaspillages. "

Le principe d'une CVA est de taxer la rémunération des facteurs de production : les salaires pour le travail, les intérêts et les dividendes distribués ou mis en réserve pour le capital. L'inclusion dans l'assiette de la CVA des dotations aux amortissements engendre une surtaxation du capital qui distord la combinaison capital/travail et l'efficacité productive.

## II. IMPACT ECONOMIQUE COMPARE DE LA VA BRUTE ET DE LA VA NETTE

### A. Le recours à la VA nette réduit l'impact négatif à long terme sur l'accumulation du capital et le PIB

A long terme, le remplacement de cotisations sociales par une CVA alourdit le coût du capital et, de ce fait, pénalise l'investissement et réduit le PIB par tête. Ces effets sont évidemment réduits si l'assiette de la CVA porte sur la VA nette puisque celle-ci taxe relativement moins le capital par rapport au travail. En contrepartie évidemment, les effets positifs à court terme sur l'emploi sont plus faibles que si la CVA porte sur la VA brute (voir les tableaux 1 bis et 5 bis de l'annexe VII).

### B. Le recours à la CVA nette réduit légèrement l'ampleur des transferts par secteurs et par taille et les risques d'optimisation associés

Le remplacement de cotisations sociales par une CVA engendre d'un point de vue statique des transferts au détriment d'une part des entreprises les plus capitalistiques et d'autre part des grandes entreprises (qui sont également les plus capitalistiques).

Le recours à une assiette fondée sur la VA nette a pour effet de réduire légèrement les transferts engendrés par cette substitution. La réduction n'est toutefois pas massive puisque, pour un basculement de 2 points de cotisations sociales, les pertes des perdants passent de 1120 M€ à 1050 M€.

Le choix de la VA nette réduit également les pertes supportées dans leur ensemble par les grandes entreprises. Ainsi, dans un scénario de basculement de 2 points de cotisations sociales employeurs, les pertes des entreprises ayant un CA supérieur à 50 M€ sont réduites d'un tiers environ (0.14 % des salaires bruts contre 0.2 % en cas de recours à la VA brute). La VA nette réduit par conséquent les risques d'optimisation fiscale puisque ce sont les grandes entreprises qui sont les plus à même de procéder à ce type d'arbitrages entre leurs filiales (cf. note de la DGI).

### C. Sur la période récente, la dynamique de la VA nette est peu différente de celle de la TVA brute.

Sur le champ d'étude (les 400 000 plus grandes entreprises du secteur concurrentiel), la VA fiscale utilisée pour le plafonnement de la taxe professionnelle – dont ne sont pas déduits les dotations aux amortissements (DAM) – a connu sur les années 1998 à 2003 une dynamique proche de celle de la VA fiscale nette des DAM, que ce soit en termes d'évolution moyenne (4,8% contre 4,9%) et de volatilité (écart-type de 1,9% contre 1,7%).

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Croissance moyenne	Ecart-type
VA brute	4,2%	2,4%	7,9%	3,7%	6,1%	4,4%	<b>4,8%</b>	<b>1,9%</b>
DAM	2,9%	1,0%	8,3%	-0,3%	13,5%	-1,5%	<b>3,9%</b>	<b>5,8%</b>
VA nette	4,4%	2,6%	7,9%	4,2%	5,1%	5,3%	<b>4,9%</b>	<b>1,7%</b>

Source : Centrale des bilans, calculs DGTPE

Théoriquement, en raison d'un poids dans la VA brute d'environ 12%, les dotations aux amortissements ne peuvent introduire qu'une divergence limitée de dynamique entre les deux VA. Il convient néanmoins de noter que les DAM semblent surréagir au phase d'accélération et de décélération de l'activité, ce qui conduit à une VA nette légèrement moins volatile que la VA brute.

Taux de croissance de la VA brute et de la VA nette

